



Date de convocation :
18 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°8-11

Fourniture et pose prises
pour guirlandes

L'an **deux mille dix-sept** et le **premier août**, à **19 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian**, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY (proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (proc.), Mme CAHUZAC.

Absents excusés : Mme TOUZANNE (proc. Mme AIMONE-CAT), M. ROUCH (proc. Mme SAINT SUPERY).

Absente : Mme TONELLO

Madame AIMONE-CAT Françoise est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 20 avril dernier concernant la **fourniture et la pose de 7 prises pour guirlandes en divers secteurs**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

La fourniture et pose de boîtiers pour prises guirlandes lumineuses équipés de disjoncteurs différentiels 4A – 30 mA aux emplacement suivants :

- RD 62A (entrée du Village) : sur 2 mâts n°481 et 484 ;
- Rue du Vallon : sur 2 mâts n°317 et 825 ;
- Chemin du Pradet : sur un poteau béton n°370 ;
- Route des Pyrénées : sur un poteau béton n°753 ;
- Chemin du Pic du Midi : sur un poteau béton n°823

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

○ TVA (récupérée par le SDEHG)	385€
○ Part SDEHG	1 562€
○ Part restant à la charge de la commune (estimation)	495€
○ Total	2 442€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver l'avant-projet sommaire ;
- De couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **4 août 2017**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **2 août 2017**

Le Maire,
C. SANS

